



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

10 octobre 2011

Le 10 octobre 2011 à 14 heures 40, le conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Quimper à la suite immédiate du conseil d'administration du Pays de Cornouaille.

En l'absence du Président Bernard Poignant, l'assemblée est présidée par M. Marc Andro en sa qualité de vice-président délégué. Le secrétariat de séance est assuré par Claude Ravalec.

16 membres sur 24 ayant voix délibérative sont présents ou représentés. 4 membres absents ont donné pouvoir à des membres présents. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre prévu :

1. Organisation du projet Très Haut Débit : engagement de la phase pré-opérationnelle

Après avoir excusé l'absence d'Hervé Herry, Marc Andro introduit le sujet en rappelant que l'échéance du projet régional Bretagne Très Haut Débit est fixée pour l'année 2013. Le présent conseil d'administration doit valider les actions et les moyens que la Cornouaille veut mettre en oeuvre d'ici là pour continuer à avancer sur l'aménagement numérique cornouaillais et se préparer aux futures échéances régionales. Des propositions vont être soumises à l'accord du conseil d'administration, présentées par Stéphane Troprès pour la phase opérationnelle et par Ronan Marcel pour la partie financière.

Stéphane Troprès présente dans le détail les axes de travail envisagés en Cornouaille (cf ordre du jour) qui sont les suivants :

- 1 – participer à la mise en place du projet Bretagne THD et du déploiement fibre optique annoncé par Orange.
- 2 – anticiper le déploiement de la fibre optique sur la Cornouaille

Il indique après sa présentation que la mise en place de ces actions, si elle est acceptée, implique :

- le repositionnement du poste de chargé de mission aménagement numérique à 80 % au lieu de 50 %
- l'embauche pour 18 mois d'un technicien réseau pour recenser les disponibilités de fourreaux existantes et accompagner les maitres d'ouvrage dans la pose
- une collaboration étroite avec le SDEF pour l'accompagnement des maitres d'ouvrage dans la pose de fourreaux.

Il rappelle aussi que Hervé Herry, bien qu'absent ce jour, pilote toujours bien le projet THD et souhaite réactiver le comité de pilotage qui avait été mis en place lors de l'étude d'aménagement numérique, afin de communiquer des informations régulières sur l'état d'avancement du projet régional. Il propose également de mettre en place des groupes de travail spécifiques avec les communes sur lesquelles les opérateurs se sont positionnés pour le déploiement de la fibre optique (Concarneau, Douarnenez).

Michel Canévet s'inquiète de la desserte des communes isolées en zones rurales et souhaite savoir s'il est prévu un plan complémentaire pour les désenclaver.

En réponse, Stéphane Troprès rappelle que la finalité à objectif 2030 est d'obtenir le THD pour tous avec des perspectives intermédiaires de montée en débit, mais aucun cofinancement ne peut être obtenu tant que le projet Bretagne THD ne sera pas connu.

La partie financière des actions proposées est présentée par Ronan Marcel (cf plan de financement de l'ordre du jour). Il indique que la mise en place des actions proposées implique un effort financier ponctuel, limité à 18 mois dans la mesure où d'autres financements pourront éventuellement être envisagés après mi 2013. Il estime que cet effort est nécessaire pour permettre à l'agence de répondre aux attentes des communautés envers elle.

Marc Andro assure que l'Agence continuera à défendre les intérêts de la Cornouaille au travers son propre travail, mais aussi par l'aide qui sera apportée aux communautés par le technicien réseau et par l'appui du SDEF. A ce sujet, il rappelle que Hervé Herry en est également le vice-Président et se porte garant que l'organisation proposée se déroulera dans les meilleures conditions.

Résolution :

Sans opposition ni abstention, le conseil d'administration :

- valide l'organisation proposée
- autorise la création d'un poste de technicien réseau en CDD pour 18 mois, et son recrutement
- approuve le recours au SDEF et autorise le Président à signer une convention
- autorise le président à solliciter toute subvention correspondante et à signer les conventions de financement nécessaires.

Avant de clore le sujet numérique, Jean-Claude Lessard attire l'attention sur les aides proposées par le Conseil régional auprès des communes pour les aider au financement de leur site internet ou mettre en place des salles de visio-conférence. Des dépliants explicatifs ont été diffusés et il appelle les communes intéressées à se manifester au plus vite pour pouvoir bénéficier de cette aide régionale.

2. Avis sur le Scot de l'Odet

Présentation

Luc Mallet présente la synthèse du diagnostic du Scot, puis ses principales orientations et objectifs dont l'ambition est double : participer à la croissance de la population bretonne et consolider et poursuivre le développement économique et l'emploi. S'ensuit une présentation des principaux points clefs identifiés, et qui sont les suivants :

- préserver les terres agricoles
- définir une urbanisation économe et efficace
- organiser un développement multipolaire : confirmer l'armature urbaine
- décliner les densités d'habitat et la part de logement sociaux
- affirmer la trame verte et bleue dans ses diverses fonctionnalités
- donner les principes limitant l'urbanisation littorale
- les conditions de modération du développement des commerces périphériques
- évoluer vers une organisation plus soutenable des déplacements
- valoriser les paysages comme vecteurs d'identité du territoire

Débat

A la suite de cette présentation, Marc Andro propose l'ouverture d'un débat, rappelant la présence en séance des élus référents du SCoT de l'Odet, Jean-Paul Le Pann et Daniel Le Bigot pour répondre aux questions.

Jean-Claude Sacré indique que le conseil communautaire de la 4C a délibéré favorablement sur ce dossier, avec deux remarques inscrites dans la délibération : le positionnement d'espaces remarquables sur le secteur de Concarneau et l'absence de continuité de la trame verte et bleue en deux points du territoire. Outre ces remarques, il indique aussi que le développement de zones importantes autour de Quimper inquiète la ville de Concarneau.

Jean-Paul Le Pann répond sur la trame verte et bleue. Le travail a consisté à recenser les zones qui avaient vocation à entrer dans ce schéma (zones humides, bocages etc) mais il ne s'agit que d'une hypothèse tant que la trame verte et bleue de la Bretagne n'est pas arrêtée. Par ailleurs il indique que la définition à la parcelle devra se faire à l'échelle du PLU.

Marc Andro répond pour sa part sur les 270 ha de zone qui inquiètent Concarneau. Il demande de bien différencier la problématique des zones commerciales de celle des zones industrielles et artisanales et il l'explique :

Concernant les zones non commerciales, il a fallu ces dernières années faire face à une pénurie de terrains disponibles en raison de la longueur et de la complexité des procédures entre le projet d'implantation et le début des travaux. Le SCoT prend donc en compte la nécessité de reconstituer un stock d'offres disponibles pour pouvoir répondre à la demande, ce qui ne signifie bien évidemment pas que la consommation des terrains va se faire aussi rapidement que la mise à disposition de l'offre. Une consommation de 10 ha/an semble réaliste.

Concernant les zones commerciales, Quimper avait sur Brest ou Lorient il y a 3 ou 4 ans un retard qu'il a fallu combler. De nombreux projets ont donc émergé, dont beaucoup ont vu le jour récemment (Chapeau Rouge, Castorama) ou sont en cours de réalisation (ex Leroy Merlin), mais rien n'est prévu de plus que ce qui a déjà été annoncé. Considérant que le chiffre d'affaires du commerce progresse de 1 à 2% par an, une augmentation des zones commerciales signifierait une baisse de la rentabilité au mètre carré qui serait malvenue.

Les élus du pays bigouden et de Douarnenez s'expriment ensuite sur la problématique de la desserte et du désenclavement de l'Ouest Cornouaille.

Jean-Paul Stanzel indique que le conseil communautaire du pays bigouden sud a émis quelques inquiétudes, sur le fait que l'emploi soit aspiré vers l'est (exemple Bolloré), mais surtout sur la fluidité des transports, qui a d'ailleurs déjà mené à la création d'une plateforme logistique à l'ouest Cornouaille. Il s'inquiète de ne rien voir dans le SCoT concernant l'amélioration de la fluidité des transports, rappelant que le bouclage du CNO n'est pas finalisé, signalant les engorgements problématiques de Kerustum, Poulguinan et Ludugris qui risquent, si rien n'est fait, d'éloigner encore davantage le pays bigouden des circuits de distribution.

Il demande aussi quel avenir sera réservé à la voie ferrée Quimper - Pont l'Abbé. Il souhaite qu'elle reste utilisable, éventuellement pour du ferroutage qui pourrait être une utilisation pertinente.

Michel Canévet rejoint Jean-Paul Stanzel sur la nécessité de désenclaver l'Ouest Cornouaille. Il indique que, si c'est au Conseil général de poursuivre ses efforts pour désengorger Quimper Sud et boucler le CNO, cette nécessité devrait pourtant être spécifiée dans le SCoT. Il émet également une réserve sur la zone d'activités de Plonéis car il estime qu'il faudrait remplir le potentiel de celle de Pluguffan avant d'en créer une autre, malgré le problème des délais de mise en place. Il tient particulièrement à ce que ces zones ne permettent pas d'implantations commerciales à cause de l'effet boule de neige qu'elles créent. Enfin, par opposition au Préfet de Région qui trouve préjudiciable que la Cornouaille soit dotée de plusieurs SCoT, il estime que c'est plutôt une bonne chose à condition qu'un Interscot se mette en place à une échelle cohérente.

Rémi Bernard exprime à son tour l'inquiétude de sa communauté sur une perte de la desserte directe de Douarnenez du fait de la multiplication des ronds-points envisagée par le Conseil général. En effet, il estime qu'une perte de la desserte directe bloquerait l'implantation d'entreprises à Douarnenez, car celles-ci seraient tentées de s'implanter au plus proche de Quimper.

Pierre Plouzennec est d'avis que Quimper doit rééquilibrer son développement en tenant compte des territoires alentour et en concertation avec eux. Une implantation structurante à l'ouest serait bien sûr le meilleur moyen de tirer le développement de l'ouest Cornouaille, et il faut absolument éviter que les entreprises de l'ouest Cornouaille viennent s'implanter au plus proche de Quimper.

Marc Andro répond aux inquiétudes de l'ouest Cornouaille.

- Sur la fluidité des transports, le SCoT n'est pas un document de programmation routière. Cette question relève des compétences du Conseil général qui a indiqué que son effort serait modéré.
- sur le ferroutage : L'Interscot peut envisager de réserver un site pour le ferroutage, cependant il paraîtrait plus logique qu'il soit situé sur le territoire de la 4C plutôt que sur celui du pays bigouden. En tout état de cause la ligne devrait commencer à Rennes et il faudrait un long délai avant qu'elle arrive en Cornouaille. Néanmoins il n'est pas envisagé de supprimer ce qui reste de la voie de chemin de fer Quimper Pont l'Abbé.
- sur l'inquiétude d'une aspiration de l'emploi vers l'est, travailler au rééquilibrage sur Quimper Communauté signifie travailler au rééquilibrage de toute la Cornouaille.
- sur l'inquiétude exprimée quand au fait que la zone ouest puisse attirer des entreprises de l'ouest Cornouaille, cette question est à étudier en concertation avec les communautés concernées.

François Clément exprime ensuite le positionnement de la CCI. Il indique qu'elle s'abstiendra de voter sur le SCoT car le bureau de la CCI ne s'est pas encore prononcé et le fera ce même jour. Il comprend le besoin de foncier économique comme une idée de rattrapage sur les dernières années, et il estime que l'Interscot est fondamental pour la cohérence cornouaillaise. Il exprime son inquiétude sur la trame verte et bleue dont les limites et les frontières ne sont pas précisées, ce qui risque de provoquer des conflits sur sa définition.

Il émet également des remarques sur le stationnement et sur les équipements structurants, citant le pôle multimodal : de l'avis de la CCI, il aurait fallu que la réflexion tienne compte du flux des usagers venant de l'est et de l'ouest et des tensions de circulation supplémentaires que cela engendrera aux abords de la gare.

Concernant l'aménagement commercial, et la limite des surfaces d'implantation à 400 m², la CCI considère que la réflexion n'a pas été menée à son terme et ne prend pas en compte les spécificités commerciales. François Clément propose la mise en place d'un groupe de réflexion avec la CCI pour une action concertée. Il conclut en indiquant que ces points seront évoqués par le bureau de la CCI du même jour.

Claude Ravalec exprime son assentiment.

Daniel Le Bigot, qui a participé activement à l'élaboration du SCoT, souhaite réagir à l'avis de la CCI :

- Concernant les implantations commerciales, il précise que le but n'est pas de restreindre les implantations commerciales de surfaces supérieures à 400 m² mais de freiner leur évansion vers les galeries marchandes ou les zones commerciales, de sorte qu'elles s'implantent en centre-ville ou dans les bourgs.
- Concernant le stationnement, il estime qu'il faut d'abord se poser la question de la mobilité, le stationnement étant une résultante et non un principe à poser en préalable si d'autres moyens de transport sont proposés. L'objectif est de réduire le taux d'utilisation de la voiture individuelle qui est de 80 % sur Quimper. Une réduction de ce taux diminuera le besoin de stationnement.
- Sur la trame verte et bleue, il rappelle qu'il s'agit d'un principe d'aménagement, charge aux communes de définir les limites précises de cette trame. Il souhaite que le SCoT ne soit pas perçu comme une contrainte.
- Sur les déplacements, il estime qu'il faut observer comment les gens se déplacent pour pouvoir donner des priorités aux aménagements ; se questionner d'abord sur la mobilité avant de définir des priorités, notamment en termes de besoins de stationnement.

Marc Andro met fin au débat et en résume les points essentiels :

- Le Scot est marqué par une volonté de participer à la croissance démographique bretonne qui entrainera un développement économique de l'ensemble du territoire.
- L'inquiétude des élus sur le risque que l'activité économique se concentre sur Quimper a bien été entendue. Travailler ensemble est indispensable. A noter toutefois que, si le développement de l'emploi se fait sur le cœur de la Cornouaille, celui du logement se fait plutôt sur l'extérieur.
- la volonté qui se dégage de travailler sur un Interscot est évidente. Le problème des implantations de zones d'activités à l'ouest de Quimper doit être discuté avec les communautés, celui des règles commerciales avec la CCI. L'avis des territoires sur le pôle multimodal est également important.

Résolution :

Le SCoT de l'Odet est soumis à l'avis de l'assemblée.

5 abstentions : François Martin (Etat), C. Ravalec (CCIQC), B. Gonidec (CMA29), J.P. Aubert (CC Châteaulin Porzay), B. Le Gall (CC Cap Sizun)

Pas d'opposition.

Le conseil d'administration émet un avis favorable.

3. lalys : partenariat avec la Technopole

Résolution :

Le conseil d'administration valide à l'unanimité la participation financière de l'agence à hauteur de 5000 € pour la conférence organisée le 6 octobre par la Technopole sur le thème « les seniors et leur alimentation, un nouveau marché s'ouvre », et le versement de cette somme à la Technopole Quimper Cornouaille.

4. Modification de représentation de la communauté de communes du Pays de Douarnenez

Résolutions :

- Le conseil d'administration prend acte de la désignation de M. Jos Le Gall comme représentant de la communauté de communes du Pays de Douarnenez auprès de l'agence en remplacement de William Boulic
- Le conseil d'administration procède à la nomination de M. Jos Le Gall comme membre du Bureau et trésorier de l'agence.

Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité des membres.

5. Conseil de Développement

Jean-René Couliou rappelle les grands principes du Conseil de Développement :

- des mandats de 3 ans, et un renouvellement en cours
- une représentation géographique de tout le territoire, or il est constaté que c'est surtout Quimper Communauté qui y est représentée
- des personnes physiques et non des personnes morales : par dérogation il avait été convenu que le collège n° 2 (organisations syndicales) et le collège n° 3 (vie collective et associative) pouvaient être représentés par des personnes morales. Par contre, pour le collège n° 1 (entreprises) et le collège n° 4 (personnes qualifiées), c'est bien sur le critère de personnes physiques que doit être constituée la liste des membres.
- Le règlement intérieur du conseil de développement prévoit que les nominations doivent être calquées sur les règles appliquées par le CESR, ce qui en exclut les élus locaux.

Jean-René Couliou explique qu'il ne se représente pas à la présidence du Conseil de développement mais en restera membre au titre du collègue 4 et non plus du collègue n° 3.

Il fait part du souhait de Bernard Poignant de nommer un successeur à la présidence du Conseil de développement avant de finaliser la liste des membres.

Il a été demandé et il est de nouveau demandé aux EPCI qui n'ont pas répondu de proposer une liste de personnes susceptibles d'intégrer le conseil de développement, et aux chambres consulaires de s'interroger sur leurs représentants.

Une liste des membres du conseil de développement est remise en séance. Elle différencie les membres qui ont fait part de leur intention de rester, ceux démissionnent, ceux qui n'ont pas répondu et ceux qui sont théoriquement membres mais ne viennent jamais aux assemblées plénières et qui de ce fait, seront exclus du conseil de développement.

Marc Andro renouvelle la demande qui est faite aux communautés de proposer des personnes représentatives de leur territoire.

6. Actualité énergie

Jean-Claude Sacré présente chacun des 4 sujets à l'ordre du jour soumis à résolution du conseil d'administration.

A. Sollicitation de la Communauté de communes du Pays de Douarnenez dans le cadre de son P.I.G. avec le Conseil général

Résolution :

A l'unanimité des membres, le conseil d'administration approuve les collaborations présentées et autorise le président à signer la convention de partenariat entre Quimper Cornouaille développement et la communauté de communes du Pays de Douarnenez

B. Filière bois

Résolution :

A l'unanimité des membres, le conseil d'administration accepte de renouveler la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour l'année 2011 et autorise le président à signer la convention.

C. Opération famille sur Quimper Communauté

Résolution :

A l'unanimité des membres, le conseil d'administration autorise le Président à signer la convention de partenariat entre Quimper Communauté et l'Agence relative à l'opération « Trak o'watts »

D. Validation de l'ouverture d'un second poste de conseiller en Energie Partagé

Les demandes pressantes des communes en matière de recherche d'économie d'énergie notamment sur les bâtiments publics amènent l'agence à envisager la création d'un second poste de CEP qui sera autofinancé par les participations des communes adhérentes. Il est à noter que le service énergie aura ainsi doublé son effectif (2 à 4 postes).

Résolution :

A l'unanimité des membres, le conseil d'administration valide l'ouverture de ce poste et autorise l'agence à lancer l'opération de recrutement.

E. Information : inauguration de l'espace info-énergie dans les nouveaux locaux face à l'Agence le vendredi 17 novembre à 11 heures

7. Information centrale gaz

Jean-Paul Le Pann informe le conseil d'administration avoir accepté de figurer parmi les candidatures concernant la possible installation d'une centrale à cycle combiné au gaz sur la commune de Briec.

Il explique les motivations de sa commune pour accueillir la centrale gaz dont l'implantation est souhaitée par l'Etat dans le Finistère.

Il rappelle qu'un pacte breton pour l'énergie a été porté par la Région et l'Etat suite aux difficultés rencontrées par la pointe bretonne pour s'approvisionner en énergie. L'objectif est triple :

- maîtrise de la demande en énergie
- renforcement des énergies renouvelables
- sécurisation des approvisionnements électriques

Sachant que les énergies renouvelables ont une production incertaine car elles dépendent de facteurs extérieurs et ont l'inconvénient de ne pas être stockables, un appel à projets a été lancé par l'Etat pour la construction d'une centrale cycle combiné gaz dans le Finistère.

Briec a répondu favorablement, considérant que le besoin existe, que c'est la centrale qui dégage le moins de polluants et qu'un site est pressenti sur la commune de Briec, laquelle a été contactée par le groupe italien Enel porteur du projet.

Le conseil communautaire du Pays Glazik s'est prononcé : 14 voix pour, 1 contre

Le conseil municipal s'est prononcé également : 17 voix pour, 1 contre.

Suite à cette information, Daniel Le Bigot indique qu'il n'a pas d'opposition systématique mais qu'il souhaiterait l'ouverture d'un débat sur nos besoins réels et les alternatives possibles en production.

8. point pôle tourisme

Ronan Marcel informe que les baisses de subvention en 2011 de la part de la région et du Conseil général pour le fonctionnement du pôle tourisme amènent l'Agence à supprimer un poste sur les trois du pôle tourisme. Des recherches de conditions de départ correctes sont actuellement à l'étude pour la personne concernée.

Jean-Claude Lessard indique que la Région a sa part de responsabilité et qu'elle en a conscience puisqu'elle envisage de revenir sur son positionnement en matière de tourisme. C'est ce qu'il ressort du message transmis lors d'une réunion à la Région à laquelle Marc Andro était présent.

Marc Andro répond que, même si une évolution positive est attendue de la Région, le problème du financement du pôle tourisme reste posé avec le Conseil général qui pèse le plus lourd dans le financement de l'activité.

9. questions diverses

➤ Evolution des prévisions budgétaires

Présentation par Ronan Marcel des mouvements qui vont impacter le résultat 2011 par rapport au budget primitif, avec notamment une recette supplémentaire de l'Etat (+68K€) au titre de la première année de fonctionnement de l'agence.

Résolution :

A l'unanimité des membres, le conseil d'administration valide les modifications de la prévision budgétaire présentée.

➤ **Rendez-Vous de la Cornouaille le 9 décembre**

Ronan Marcel communique les dernières informations disponibles sur ce grand rendez-vous qui fait suite à ceux initiés par le Pays de Cornouaille les années précédentes sur les thèmes « Entreprises et Territoire », « Aménagement numérique », et « Energie ».

Le thème du rendez-vous du 9 décembre est « l'armature urbaine » .

Un conseil d'administration aura lieu le matin à 10h30 à la criée de Concarneau. Il sera suivi d'un déjeuner pour les membres du conseil d'administration.

La manifestation aura lieu à partir de 14h30, le programme est le suivant :

- accueil du maire du Concarneau
- présentation de l'armature urbaine par l'Agence
- débat animé par un intervenant externe
- table ronde Interscot
- cocktail à 17h30

➤ **Question Cornouaille Initiative**

Claude Ravalec indique que la CCI a souhaité que ce dossier soit remis à l'ordre du jour dans la mesure où elle s'est assurée que la demande de subvention de 100 000 € effectuée dans le cadre de l'enveloppe 3 allait directement aux entreprises et ne servait en aucun cas à financer les frais de fonctionnement de Cornouaille Initiative.

Michel Canévet répond que les 100 000 € réservés pour ce projet au titre de l'enveloppe 3 ont été refusés par la Région pour des raisons d'ordre réglementaire car les plateformes locales sont financées par ailleurs sur d'autres lignes. Bien que favorables au projet, les élus n'ont pu que prendre acte de la position de la Région.

Jean-Claude Lessard déplore que les informations aient mal circulé sur ce dossier. Après s'être renseigné, Il a déjà indiqué lors d'un précédent conseil d'administration la position de la Région. Il informe qu'un courrier à destination de la CCI vient d'être envoyé par la Région, apportant une réponse directe à sa demande de subvention.

Il préconise de se servir de cet exemple pour réfléchir au moyen de faire entrer ce type de projet dans le prochain Contrat de Pays sans se heurter aux règles d'intervention de la Région.

Par ailleurs, il informe qu'un courrier va être adressé à tous les bénéficiaires de subvention du contrat de pays 2006-2012 pour recueillir leur avis et préconisations sur ce qu'il faudrait modifier ou améliorer.

La réflexion sur le prochain contrat de pays devra être mise en oeuvre au 2^{ème} semestre 2012.

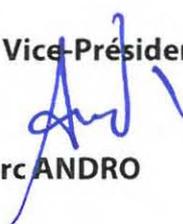
➤ **calendrier des instances**

Il est rappelé que le calendrier du 1^{er} semestre 2012 a été remis avec l'ordre du jour et chacun est invité à réserver les dates indiquées.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures 50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par

Le Vice-Président délégué,


Marc ANDRO

Le Secrétaire,


Claude RAVALEC